



## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**12 DECEMBRE 2013**

### **PROCES VERBAL**

L'an deux mil treize, le DOUZE DECEMBRE, à 20 H 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué par le Président en exercice, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Dominique ECHAROUX

#### **ETAIENT PRESENTS :**

**BREUX-JOUY** : Pascale BOUDART, Nicole GOMES – COELHO, Fernando RODRIGUES

**CORBREUSE** : Christophe MAZOUÉ, Patricia MILLOCHAU, Denis MOUNOURY,

**DOURDAN** : Anne BERTHELOT, Jean-Pierre DELPOUVE, Jean-Jacques DULONG, Olivier LEGOIS, Florence GUENIN, Christiane PATURAUD, Ségolène RUZIÉ, Joël WOLCZYK, Brigitte ZINS

**LA FORET LE ROI** : Patrick FROGER, Dominique JAIN,

**LE VAL SAINT GERMAIN** : Serge DELOGES, Maurice ROBIN, Claude VANNIER-RUHIER

**LES GRANGES LE ROI** : Roland DEPARDIEU, Danielle GABRIEL, Jeannick MOUNOURY

**RICHARVILLE** : Carine HOUDOUI, Patrick LEMANISSIER, Marie-Thérèse LEROUX

**ROINVILLE S/S DOURDAN** : Dominique ECHAROUX, Elisabeth GAURIAT, Jean-François THUMERELLE,

**SAINT-CHERON** : Brigitte ACEITUNO, Sophie d'AUX de LESCOUT, Jean-Pierre DELAUNAY, Jean-Marie GELÉE, Jocelyne GUIDEZ, Jean-Marc HUDAULT,

**SAINT CYR SOUS DOURDAN** : Jean-Pierre Moulin, Françoise DOLLEY, Gilbert LACLIE,

**SERMAISE** : Gérard HAUTEFEUILLE, Valérie LACOSTE, Pascal JAVOURET

**1<sup>ère</sup> convocation adressée le 26 novembre 2013**

**Ordre du jour et documents de travail transmis le 5 décembre 2013**

Nombre de conseillers en exercice : 42

Nombre de conseillers présents 41

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Christophe MAZOUÉ

**LE PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2013**, ne fait l'objet d'aucune observation, il est donc approuvé à l'unanimité.

## **ORDRE DU JOUR**

❖ **DELEGATION AU PRESIDENT (AU TITRE DES DISPOSITIONS DES ARTICLES L 5211-9 ET 10 DU CGCT) :**

Conformément au code Général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a délégué au Président une partie de ses attributions, à charge pour lui, de rendre compte de ses décisions au conseil communautaire.

Après avoir entendu l'énoncé et les explications sollicitées pour chaque décision, le conseil communautaire donne acte de cette communication, sachant que chaque conseiller communautaire en a reçu, en son temps, la liste détaillée.

❖ **ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2013**

*Rapporteur : Marie-Thérèse LEROUX, Vice-Présidente chargée des finances*

Lors du dernier conseil communautaire du 21 novembre dernier, le rapport des « transferts de charges » lié à la PETITE ENFANCE, a été approuvé à l'unanimité.

Il convient maintenant de traduire les transferts dans les chiffres et plus particulièrement dans les montants de l'attribution de compensation versée aux communes.

Seules les communes de DOURDAN et SAINT-CHERON seront impactées par les transferts de la petite enfance.

Du montant de l'attribution de compensation 2012 a été retranché le coût des transferts tels qu'ils ont été votés le 21 novembre dernier, ladite attribution de compensation 2013 est reprise dans la DECISION MODIFICATIVE N°1.

Après avoir entendu le rapporteur et l'intervention de Dominique ECHAROUX, les montants de l'attribution de compensations 2013 est approuvé à l'UNANIMITE.

Figure en annexe (N°1) le tableau récapitulatif de l'attribution de compensation versée aux 11 communes de la CCDH

❖ **DECISION MODIFICATIVE N° 1 - Budget principal CCDH 2013**

*Rapporteur : Marie-Thérèse LEROUX, Vice-Présidente chargée des finances*

Chaque conseiller a reçu, en son temps, l'ensemble des éléments budgétaires lui permettant d'analyser la proposition de DM N°1 ;

Il est rappelé que le budget primitif 2013 a été voté le 18 avril 2013, avec reprise des résultats de l'exercice 2012.

Les conseillers communautaires ont reçu la liste détaillée de toutes les modifications proposées et celles-ci ont été largement détaillées devant la commission de finances du 3 décembre dernier.

Elle se résume ainsi :

**\* Tableaux récapitulatifs Fonctionnement/Investissement en annexe 2 et 3**

Après avoir entendu le rapporteur, le conseil communautaire approuve, à l'UNANIMITE, la décision modificative N° 1, tant en Fonctionnement qu'en Investissement.

❖ **AUTORISATION D'ENGAGER LES DEPENSES AVANT BP 2014 - BUDGET CCDH**

*Rapporteur : Marie-Thérèse LEROUX, Vice présidente chargée des finances*

Le budget primitif 2014 sera voté au cours du 1<sup>er</sup> trimestre mais préalablement les actions de la CCDH doivent se poursuivre, c'est pourquoi le Conseil est sollicité afin d'obtenir l'autorisation de :

- mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.
- mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.
- engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.
- engager les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement, les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.
- engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.
- engager, liquider et mandater les dépenses à caractère pluriannuel (autorisations de programme et d'engagement).

Après avoir visualisé les montants engagés et entendu le rapporteur, à l'UNANIMITE, le conseil communautaire donne son autorisation, laquelle autorisation prend fin dès le vote du budget primitif 2014.

❖ **AUTORISATION D'ENGAGER LES DEPENSES AVANT BP 2014 - BUDGET HUDOLIA**

*Rapporteur : Marie-Thérèse LEROUX, Vice présidente chargée des finances*

Le budget primitif 2014 sera voté au cours du 1<sup>er</sup> trimestre mais préalablement les actions de HUDOLIA doivent se poursuivre, c'est pourquoi le Conseil est sollicité afin d'obtenir l'autorisation de :

- mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.
- mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.
- engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.
- engager les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement, les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.
- engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.
- engager, liquider et mandater les dépenses à caractère pluriannuel (autorisations de programme et d'engagement).

Après avoir visualisé les montants engagés et entendu le rapporteur, à L'UNANIMITE, le conseil communautaire donne son autorisation, laquelle autorisation prend fin dès le vote du budget primitif 2014.

#### ❖ **INDEMNITE DE RECEVEUR CCDH**

***Rapporteur** : Marie-Thérèse LEROUX, Vice présidente chargée des finances*

Conformément aux textes en vigueur, le receveur municipal peut prétendre à l'indemnité de conseil, proportionnelle aux dépenses globales des exercices 2010, 2011 et 2012,

Sur proposition du BUREAU, le conseil communautaire vote, à la MAJORITE (**7 votes contre** : Dominique ECHAROUX, Patrick LEMANISSIER, Jean-François THUMERELLE, Jean-Pierre DELAUNAY, Jean-Marc HUDAULT, Ségolène RUZIÉ, Claude VANNIER-RUHIER et **3 abstentions** : Jocelyne GUIDEZ, Brigitte ZINS, Jean-Jacques DULONG), l'indemnité de conseil à hauteur de 50 % pour Monsieur Guy TAVENARD (soit 950,69 €).

#### ❖ **INDEMNITE DU RECEVEUR HUDOLIA**

***Rapporteur** : Marie-Thérèse LEROUX, Vice présidente chargée des finances*

Conformément aux textes en vigueur, le receveur municipal peut prétendre à l'indemnité de conseil, proportionnelle aux dépenses globales des exercices 2010, 2011 et 2012,

Sur proposition du BUREAU, le conseil communautaire vote, à la MAJORITE (**1 vote contre** : Jean-Marc HUDAULT et **1 abstention** : Jean-Pierre DELAUNAY), l'indemnité de conseil à hauteur de 100, % pour Monsieur Guy TAVENARD (soit 446,66 €).

❖ **PACTE SUD ESSONNE** : Convention TOURISME

*Rapporteur : Olivier LEGOIS, Vice-Président chargé des Equipements sportifs*

**POUR MÉMOIRE :**

Les Communautés de Communes du Dourdannais en Hurepoix, de l'Etampois Sud-Essonne, de Entre Juine et Renarde, du Val d'Essonne et de la Vallée de l'École et l'Agence pour l'Economie en Essonne sont cosignataires **du PACTE territorial pour le développement du Sud-Essonne ;**

Le PACTE est une contractualisation sur trois ans associant la Région et ses partenaires locaux dans une démarche multi partenariale de mise en place d'actions en faveur de l'emploi, de la formation et du développement économique.

Dans le cadre de leurs compétences respectives en matière de développement économique, et aux côtés de l'Agence pour l'Économie en Essonne, animatrice de la démarche, les Communautés de Communes ont validé un programme d'actions organisé autour de quatre orientations stratégiques :

- Axe 1 : accompagnement des entreprises stratégiques en Sud-Essonne
- Axe 2 : optimisation des conditions d'accueil et d'implantation des entreprises
- Axe 3 : structuration de nouvelles filières de l'économie verte
- Axe 4 : accroissement des services aux actifs

Ces quatre axes stratégiques du Pacte pour le développement du Sud-Essonne sont déclinés en 13 actions et 20 sous-actions.

L'ensemble des partenaires signataires du Pacte se sont entendus sur la composition de groupes de travail et sur l'identification de chefs de file pour la mise en œuvre opérationnelle des actions et sous-actions.

Le chef de file collégialement identifié est amené à travailler sur l'ensemble du territoire couvert par le Pacte et en coordination avec tous les EPCI concernés et l'Agence pour l'Économie en Essonne.

**C'est dans le cadre de l'axe 3 « Structuration de nouvelles filières de l'économie verte » l'Action 6 est dédiée à la filière Tourisme - renforcement et coordination des fonctions d'informations et d'accueil, que ce situe l'action soumise au débat de ce jour ,**

Les parties prenantes se sont accordées pour répondre à l'appel à projet régional « innovation numérique territoriale » pour la création d'une application internet commune et l'installation de supports numériques tactiles en Sud-Essonne.

La commune de Dourdan, à travers son office de tourisme disposant d'une expérience significative, a proposé de porter cette opération. Elle travaillera en étroite collaboration et avec l'appui du Comité Départemental du Tourisme de l'Essonne, chef de file en matière d'animation stratégique de la filière Tourisme.

Pour mener à bien ce projet, les parties souhaitent se regrouper dans le cadre d'un seul marché public afin d'optimiser les coûts et l'organisation des opérations de mise en place de l'application internet commune et de supports tactiles pour laquelle la commune de Dourdan est le coordonnateur.

Les parties conviennent de constituer un groupement de commandes ;

Après avoir entendu le rapporteur, le conseil communautaire, à l'UNANIMITE, approuve la convention et autorise sa signature – dont chacun a reçu copie intégrale - liant l'ensemble des partenaires habituels que sont les 5 EPCI mais également la Ville de DOURDAN et la Ville de MILLY LA FORET

#### ❖ PERSONNEL COMMUNAUTAIRE :

*Rapporteur : Dominique ECHAROUX Président,*

L'ensemble du CONSEIL COMMUNAUTAIRE a reçu une note explicative relative aux modifications à apporter aux cadres d'emploi des REDACTEURS et des EDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS ;

Aucune création nouvelle pour ces deux cadres d'emploi mais une application des textes réglementaires modifiant les appellations.

Aucune modification des « Régime indemnitaire » pour ces postes.

Par contre, de réelles modifications pour ce qui concerne le cadre d'emploi des ASSISTANTES MATERNELLES, plus particulièrement les assistantes maternelles exerçant à SAINT-CHERON.

Pour mémoire, il est rappelé la décision du conseil communautaire en date du 18 avril 2013, de transformer une première vague de CDD en CDI à compter du 1er mai 2013, la deuxième partie à venir pour le premier janvier 2014 : **c'est l'étape de ce jour.**

Le conseil à l'UNANIMITE, transforme 7 CDD en CDI (un agent en CDD est en congé parental, son poste sera transformé au moment de son retour).

De plus, **DEUX POSTES en CDD** sont ouverts pour pallier aux nouvelles embauches (Rappel de la règle pour le recrutement des nouvelles assistantes maternelles : CDD d'une durée de 1 année, suivi d'un CDD d'une durée de 3 années puis un CDI).

Toujours dans la rubrique des assistantes maternelles St-Chéronnaises, le conseil communautaire à l'UNANIMITE, décide l'alignement des rémunérations conformément à son engagement du 18 avril.

#### INFORMATIONS DIVERSES :

**SITUATION DE L'HOPITAL :** le président communique l'ensemble des informations en sa possession concernant la situation administrative de l'hôpital.

Il indique également les dates des prochains rassemblements de soutien.

## PROCHAINS RENDEZ-VOUS

**BUREAU 8 H 30**

Mercredi 8 janvier
Mercredi 15 janvier
Mercredi 22 janvier
Mercredi 5 février
Mercredi 12 février
Mercredi 5 mars

## COMMISSIONS

FINANCES plusieurs dates à déterminer
DSP pour HUDOLIA : 7 et 22 janvier 18 heures

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Mardi 21 JANVIER	ROINVILLE (DOB)
Jeudi 20 FEVRIER	GRANGES LE ROI (BP)
Jeudi 13 MARS	SAINT-CHERON (DSP HUDOLIA) -

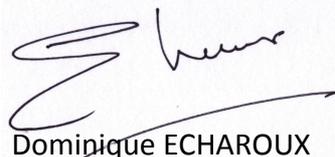
## SPECTACLES DE LA PETITE ENFANCE :

- Multi accueil collectif et familial « **Les Petits Câlines** » (St Chéron) : **vendredi 13 décembre à 15H** - Salle du Pont de Bois
- Crèche familiale « **A Petits Pas** » (Dourdan) : **mardi 17 décembre à 16 H** - Centre culturel René Cassin
- Multi accueil « **les Sucres d'Orge** » (Dourdan) : **mercredi 18 décembre à 10H** - Centre culturel René Cassin

**ARBRE DE NOEL : 14 DECEMBRE - 14H30 - SPECTACLE A 15 H** - GYMNASE Michel AUDIARD – rue Raymond Laubier - DOURDAN

**VŒUX CCDH : 24 JANVIER - 19 H** - centre culturel René CASSIN à DOURDAN

L'Ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée le 12 décembre 2013 à 22H15 -

Le Président  
  
Dominique ECHAROUX